



Bundesministerium
des Innern



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

M. Frans Timmermans
Premier Vice-président
Commission européenne
Rue de la Loi / Wetstraat 200
1049 Bruxelles
BELGIQUE

M. Dimitris Avramopoulos
Commissaire Migration, Affaires intérieures et Citoyenneté
Commission européenne
Rue de la Loi / Westraat 200
1049 Bruxelles
BELGIQUE

M. Julian King
Commissaire pour l'Union de la Sécurité
Commission européenne
Rue de la Loi / Westraat 200
1049 Bruxelles
BELGIQUE

CC

Présidence du Conseil de l'Union européenne
M. Carmelo Abela
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité nationale de la République
de Malte
Auberge d'Aragon, Indépendance Square
VLT2000 La Valette
MALTE

Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne
M. Jeppe Tranholm-Mikkelsen
Rue de la Loi / Wetstraat 175
1049 Bruxelles
BELGIQUE

M. Andrus Ansip
Vice-Président
Commissaire Marché unique numérique
Commission européenne
Rue de la Loi / Wetstraat 200
1049 Bruxelles
BELGIQUE

Dr. Thomas de Maizière, MdB
Bundesminister

POSTANSCHRIFT
Alt-Moabit 140, 10557 Berlin

Bruno Le Roux
Ministre de l'Intérieur

POSTANSCHRIFT
Place Beauvau, 75008 Paris

Berlin, 20 Februar 2017

Mme Vera Jourová
Commissaire Justice, Consommateurs et Egalité des genre
Commission européenne
Rue de la Loi / Wetstraat 200
1049 Bruxelles
BELGIQUE

Monsieur le Vice-président, Messieurs les Commissaires,

La France et l'Allemagne, récemment frappées en plein cœur par des attentats, ont pleinement conscience de l'omniprésence de la menace transnationale à laquelle chaque Etat européen est désormais confronté. Dans ce contexte et à la suite de leur déclaration commune du 23 août 2016, les Ministres de l'Intérieur français et allemand sont déterminés à s'attaquer au danger persistant engendré par le terrorisme et les manifestations extrémistes en étroite coopération avec les Etats membres du Conseil de l'Union européenne, la Commission et le Parlement européen. La coopération est la seule réponse qui vaille : celle de l'unité, de l'efficacité, de la lutte contre le terrorisme dans le respect de nos valeurs. Nous souhaitons réaffirmer que la sécurité et la liberté sont les deux faces d'une même médaille. Au lieu de recourir à des slogans populistes accrocheurs, nous devons poursuivre et approfondir le travail en cours dans le domaine de la sécurité intérieure pour mieux protéger les citoyens européens.

L'urgence et l'ampleur de la menace terroriste qui pèse sur l'ensemble de nos citoyens doit nous inciter à agir vite et efficacement. Les moyens existants doivent être exploités dans leur totalité et les mesures prises doivent être appliquées. Il est nécessaire que les négociations en cours puissent aboutir afin que les nouveaux instruments soient mis en œuvre rapidement pour combler les failles actuelles.

Des avancées considérables ont été réalisées ces derniers mois pour améliorer notre sécurité collective, en accord avec les initiatives déjà prises par la France et l'Allemagne. Cependant, il reste encore des domaines dans lesquels d'autres progrès ou de nouvelles initiatives sont nécessaires :

- 1. La nécessité de protéger les frontières extérieures de l'Union européenne** est la principale garantie pour les Etats membres d'une sécurité au sein de leurs frontières intérieures.

Le nouveau **règlement Frontex** est une étape importante pour atteindre cet objectif en dotant Frontex de nouvelles compétences opérationnelles pour protéger nos frontières extérieures. Il doit désormais être pleinement mis en œuvre sans délai par les Etats membres. Des exercices de simulation devront être réalisés pour être en mesure d'évaluer les capacités des Etats membres à répondre à une arrivée massive de migrants.

Afin que l'UE soit capable de connaître les noms des personnes qui arrivent sur le territoire européen par des vols en provenance de pays tiers et de pays européens, chaque Etat membre doit mettre en application le **PNR européen aérien** avant mai 2018.

Pour compléter ce dispositif, la **révision du Code Frontière Schengen** permettra de procéder à des **contrôles systématiques aux frontières extérieures** pour les ressortissants européens et étrangers.

Le **futur Système d'enregistrement des entrées et des sorties (SES)** gardera la trace de tous les passages aux frontières des ressortissants de pays tiers en court séjour.

Cependant, il est nécessaire d'aller encore plus loin en étudiant la possibilité **d'enregistrer les ressortissants européens et les ressortissants de pays tiers en long séjour** afin d'identifier les trajets et les filières de combattants étrangers. A cet égard, nous demandons à la Commission d'étudier toutes les solutions possibles compte tenu des faisabilités techniques des systèmes existants et des nouveaux systèmes d'information. L'objectif est d'assurer la traçabilité des entrées et des sorties des suspects aux frontières européennes, indépendamment de leur nationalité, à travers un nouveau répertoire central. Ce répertoire devra garantir l'accès à toutes les informations enregistrées aux frontières extérieures de l'UE ou au sein des territoires des Etats membres à des fins de prévention, de détection et d'enquêtes et de poursuites de crimes graves.

La mise en place rapide d'un **système européen d'information et d'autorisation de voyage (ETIAS)**, permettra d'effectuer des vérifications préalables sur les ressortissants de pays tiers exemptés de visa en amont de leur arrivée dans l'espace Schengen.

- 2. L'interopérabilité totale des systèmes d'information** doit également être assurée dès que possible pour procéder à une mise en relation sans délais des

informations indispensables aux autorités. Une approche ambitieuse de l'interopérabilité doit être envisagée pour fournir aux agents de police et aux gardes-côtes l'information nécessaire à l'accomplissement de leurs missions, tout en veillant au respect des droits fondamentaux. Il est primordial de constituer un répertoire de données personnelles commun à l'ensemble des systèmes d'information pour anticiper et détecter l'utilisation de fausses identités et d'alias.

En parallèle, il est indispensable d'améliorer les fonctionnalités du **Système d'information Schengen (SIS II)**, en intégrant davantage de données biométriques et photographiques, tout en veillant à son alimentation par tous les Etats membres.

Les services répressifs et les gardes-frontières doivent avoir un accès rapide et effectif au **Système d'information sur les visas (VIS)** et aux empreintes digitales de la base de données **Eurodac**.

- 3. La lutte contre le terrorisme** requiert de donner les moyens juridiques aux autorités européennes afin de tenir compte de la **généralisation du chiffrement des communications par voie électronique** lors d'enquêtes judiciaires et administratives. La Commission européenne doit veiller à ce que des travaux techniques et juridiques soient menés dès maintenant pour étudier la possibilité de définir de nouvelles obligations à la charge des prestataires de services de communication par voie électronique tout en garantissant la fiabilité de systèmes hautement sécurisés, **et de proposer sur cette base une initiative législative en octobre 2017.**

D'une manière générale, **la Stratégie de cybersécurité de l'UE de 2013** doit être révisée pour inclure de nouvelles actions et établir un état des lieux des mesures qu'il reste encore à prendre.

Pour prévenir et dissuader toute forme de menaces terroristes, nous soutenons la démarche de la Commission consistant à **mettre à jour l'agenda relatif aux menaces chimiques, biologiques et radionucléaires (CBRN)** afin d'améliorer les mesures nécessaires pour prévenir, lutter, et réduire ces menaces. Cette modernisation est essentielle pour adapter la réponse des Etats membres aux évolutions technologiques permanentes. Cet agenda doit être conduit en partenariat avec le Centre européen de lutte contre le terrorisme (ECTC) d'Europol.

4. Il est indispensable de renforcer **la coopération opérationnelle policière** entre les Etats membres pour prévenir et détecter les mouvements des terroristes et des criminels au sein de l'espace Schengen. Tous les Etats membres doivent utiliser l'ensemble des moyens mis à leur disposition pour effectuer des contrôles de sécurité, tant aux frontières intérieures que sur les principaux réseaux de transport. Les centres de coopération policière et douanière, qui constituent un outil efficient de coopération étroite permettant des analyses de risque conjointes, doivent être davantage utilisés. Le prochain Cycle politique de l'UE pour le crime organisé (2017-2021) permettra de définir les priorités pour la coordination de l'action policière en dehors de l'UE.

Pour **lutter contre l'immigration irrégulière et le trafic de migrants**, l'UE devra nécessairement nouer des relations étroites avec les pays tiers d'origine ou de transit, avec l'assistance d'agences internationales telles que l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

5. La persistance de la menace terroriste et l'efficacité des contrôles actuels aux frontières intérieures témoignent de la nécessité de **procéder à la révision du Code Frontières Schengen (CFS) relative à la réintroduction des contrôles temporaires aux frontières intérieures** en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure. Les contrôles doivent être rétablis pour des durées supérieures à celles prévues actuellement et les conditions d'exercice des contrôles hors période de rétablissement doivent être assouplies.
6. Sur la base du travail déjà accompli par **le Réseau européen de prévention de la radicalisation (RAN)**, nous devons davantage renforcer et développer les moyens relatifs à la prévention et à la déradicalisation en incluant tous les acteurs concernés.

Fidèles à leurs valeurs, intraitables dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, et convaincues que le respect des libertés fondamentales de leurs ressortissants est indissociable de leur sécurité au sein des frontières: la France et l'Allemagne continueront à avancer ensemble, pour que le projet européen reste le seul projet qui vaille.

Nous vous prions, Messieurs, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Seite 6 von 6

Dr. Thomas de Maizière, MdB
Bundesminister des Innern

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a small flourish.

Bruno Le Roux
Ministre de l'Intérieur